

réalité, ma proposition a quelque chose de providentiel pour les tories, s'ils voulaient seulement s'en rendre compte.

M. Drew: Nous avons réellement là, monsieur l'Orateur, la preuve la plus convaincante que l'adoption de la proposition d'amendement s'impose. Il est parfaitement clair que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre est déjà si fatigué qu'il ne sait plus penser; comment le pourra-t-il cette nuit? Je dis cela d'un député dont les énoncés sont d'ordinaire extrêmement clairs.

M. Knowles: Je serai prêt à prendre la parole à quatre heures demain matin.

M. Drew: Il dit que la chose est déjà faite; or je lui signale que le premier ministre n'a pas encore présenté la motion relative à la clôture. Le premier ministre a dit: si vous ne vous soumettez pas, nous le ferons. Je vais de nouveau donner lecture de ses paroles. J'espère que non seulement les députés s'en souviendront mais que la population aura l'occasion d'apprendre exactement ce qui s'est passé ici aujourd'hui. Je me rappelle cette phrase, monsieur l'Orateur. Je cite en ce moment le premier ministre:

Monsieur l'Orateur, je ne me propose pas de participer au débat sur cette motion, mais j'ai l'intention à la séance de demain, si les travaux de la Chambre ne sont pas terminés, de donner avis, conformément au Règlement relatif à la clôture, qu'elle sera appliquée le jeudi 27 décembre.

Il fut un temps où l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre aurait été le premier à bondir et à déclarer au premier ministre: Peu importe que vous approuviez ou non ce que nous faisons, ne nous demandez pas de céder à une menace de ce genre. Sauvegardons plutôt les droits du Parlement et le droit des députés de conduire les débats de la façon ordinaire.

Le très hon. M. Gardiner: J'invite le chef de l'opposition à lire la déclaration du député d'Eglinton (M. Fleming) sur le même sujet.

M. Knowles: Très bien!

Le très hon. M. Gardiner: Immédiatement avant que le premier ministre lui ait répondu.

M. Knowles: Il l'a défié de le faire.

M. Drew: Je cite le premier ministre. Le ministre de l'Agriculture sait fort bien que, même si nous aimerions qu'on suive notre avis, nous n'en sommes pas encore au point où nos avis sur la marche à suivre sont régulièrement suivis par les députés libéraux, en cette enceinte. Et par "libéraux", j'entends les membres du parti libéral.

Le très hon. M. Gardiner: Je tiens à rappeler au chef de l'opposition que le député d'Eglinton a mis le premier ministre au défi

[M. Knowles.]

de recourir à la clôture et a même laissé entendre que l'opposition ne pouvait pas logiquement s'opposer.

M. Knowles: Il l'a défié!

M. Drew: Je suppose que le ministre de l'Agriculture, qui étudie avec tant de soin les journaux, a lu dans ceux de ce matin que le Gouvernement avait l'intention de proposer la clôture.

Si un député avait dit que ce serait renversant que pareille ligne de conduite soit adoptée à cet égard, ce n'eût pas été surprenant.

Le très hon. M. Gardiner: Ce que j'ai effectivement lu ce matin dans un journal,—et un journal conservateur,—c'est que la presse est maintenant convaincue que l'opposition fait de l'obstruction au sujet de cette mesure.

Des voix: Bravo!

M. Drew: Je suis très heureux d'apprendre que le ministre choisit mieux maintenant ses lectures...

Le très hon. M. Gardiner: Je lis toujours les journaux conservateurs.

M. Drew: Il considère maintenant comme digne de foi une déclaration d'un de ces journaux qu'il a si violemment pris à partie dans cette Chambre il y a à peine quelques mois. Je me permets de dire...

Le très hon. M. Gardiner: Je ne savais pas qu'ils étaient d'accord avec la *Gazette*.

M. Drew: Je me permets de dire, en ce qui a trait à la conduite des discussions, que nous sommes tout à fait disposés à définir notre attitude et que seules nos déclarations à ce sujet peuvent interpréter notre attitude dans le présent débat. Le débat qui a accompagné cette motion vise simplement à persuader le Gouvernement de reconnaître les droits et les devoirs des membres du Parlement. Je répète la proposition que j'ai déjà faite, à savoir que le député qui a proposé la motion, avec l'aide de celui qui l'a appuyé, demande, du consentement de la Chambre, à retirer la motion, ou encore que le ministre de l'Agriculture, le seul ministre ici présent en ce moment, nous assure au nom du parti libéral que les libéraux appuieront l'amendement. S'il consent à cela, nous en aurons fini de cette question et nous pourrions procéder aux travaux de la Chambre aussi rapidement que possible, en siégeant jusqu'à minuit, soit l'heure la plus tardive jusqu'à laquelle nous devrions siéger. Je demande au ministre de nous fournir cette assurance. S'il consent, nous pourrions reprendre les affaires de la Chambre.